

AFFAIRE N° 7

BUDGET PRIMITIF 1990 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 juin 1989, il a été décidé la création d'une Régie unique pour la gestion des Marchés et Droits de Place.

Aussi, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Budget Primitif 1990 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Il est à noter cependant que, pour cet exercice, seule la Section d'Exploitation sera examinée. Les opérations d'investissement seront réalisées sur le Budget de la Commune, ce, afin de permettre la liquidation des opérations en cours de réalisation.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que le personnel mis à la disposition de la Régie restera communal, conformément aux textes en vigueur.

La Section d'Exploitation du Budget Primitif 1990 de la Régie Marchés et Droits de Place s'élève, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 900 000,00 F.

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL
Dépenses

ARTICLES	LIBELLES DES <u>DEPENSES</u>	CREDITS B.P. 1990
60	ACHATS _____	132 000
6022	Fournitures consommables	41 500
6061	Fournitures non stockables	72 000
6063	Fournitures d'équipement	15 500
6064	Fournitures de bureau	3 000
61	SERVICES EXTERIEURS _____	157 000
615	Entretien et réparations	150 000
616	Assurance véhicule	5 000
618	Divers	2 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS _____	13 000
623	Publicité, insertion	2 000
626	Frais de télécommunication	11 000
64	CHARGES DE PERSONNEL _____	1 598 000
641	Rémunérations	1 200 000
645	Charges sociales	395 000
647	Pharmacie	3 000
TOTAL DES <u>DEPENSES</u> PREVISIONNELLES / 1990		1 900 000

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL
Recettes

ARTICLES	LIBELLES DES <u>DEPENSES</u>	CREDITS B.P. 1990
70	DROITS DE PLACE ET LOCATIONS _____	1 900 000
7061	Redevances	
	. Marché de Sainte-Clotilde et Marché Forain du Chaudron	320 000
7062	Redevances	
	. Petit Marché	730 000
7063	Redevances	
	. Grand Marché, Marchés Forains de la Source et des Camélias	330 000
7064	Redevances	
	. Camions-bars	520 000
TOTAL DES <u>RECETTES</u> PREVISIONNELLES / 1990		1 900 000

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Il faudrait également intégrer le Budget Primitif 1990 de la Régie des Marchés et Droits de Place au Budget Communal.

LE MAIRE : Il s'agit, en l'occurrence, d'une régie.

M. RAUX J. : Vous pouvez constater que les comptes de la Régie sont équilibrés.

M. LECHAT M. : Permettez-moi de faire une petite remarque sur le rapport précédent. La Régie Abattoir présentant un déficit croissant, vous essayez de la restructurer en augmentant le coût des prestations, et en transférant une partie de son chiffre d'affaires à Saint-Pierre. C'est surprenant. A mon avis, il faudrait plutôt regrouper toutes les activités de l'Abattoir pour en diminuer les frais de fonctionnement. Si une deuxième structure est créée, les pertes vont doubler.

M. RAUX J. : Il faut savoir que l'Abattoir de Saint-Pierre sera géré entièrement par l'Interprofession. Le fonctionnement de cet Abattoir sera équilibré uniquement si le nombre d'abattages porcins est suffisamment élevé. C'est pourquoi nous avons transféré la totalité de cet abattage à Saint-Pierre.

Nous sommes en pourparlers avec l'Interprofession, pour que l'abattage bovin suive la même filière.

M. LECHAT M. : Il sera donc financé par la Commune de Saint-Pierre.

M. RAUX J. : En réalité, en ce moment, nous sommes obligés de prendre en charge l'ensemble des abattages, parce que l'Abattoir de Saint-Pierre n'est pas encore fonctionnel. De fait, l'Abattoir de Saint-Denis enregistre un déficit croissant.

M. LECHAT M. : Mais, je me pose des questions sur l'utilisation de l'argent des contribuables. Pour pouvoir bénéficier des fonds du F.E.D.E.R., du Conseil Régional et du Département, nous allons créer une structure et retirer à la Régie Abattoir une partie de son chiffre d'affaires. Mais, nous aurons obligatoirement, par la suite, une augmentation des frais de fonctionnement de cette structure.

M. RAUX J. : Nous ne savons pas encore si l'Abattoir de Saint-Pierre sera déficitaire. Quoi qu'il arrive, ce problème concerne l'Interprofession.

M. LECHAT M. : Mais, nous participons à ce déficit.

M. RAUX J. : Nous y participons indirectement. Le Conseil Régional intervient.

M. LECHAT M. : Vous retirez à la Régie Abattoir la partie de son chiffres d'affaires qui permet de réguler quelque peu son fonctionnement. Mais, peut-être devons-nous participer également au financement du nouveau déficit supplémentaire de l'Abattoir de Saint-Pierre.

M. RAUX J. : Ce problème ne concerne pas la Commune, mais la Région et le F.E.D.E.R..

M. LECHAT M. : Nous leur apporterons quand même une aide.

M. RAUX J. : Non. Nous souhaitons en fait que le déficit de fonctionnement de l'Abattoir de Saint-Denis soit moins important, et que les conditions de travail s'améliorent. Mais, nous ne supporterons pas le déficit des abattages porcins qui seront transférés à Saint-Pierre. Les abattages bovins sont plus difficiles à traiter, dans la mesure où ils sont insuffisants au niveau du Département. Par conséquent, même si l'Interprofession prend en charge le secteur porcin, la partie bovine sera toujours déficitaire.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le Budget Primitif 1990
de la Régie Marchés et Droits de Place
est adopté à l'UNANIMITE
(six abstentions -dont deux votes par procuration-).

*

*

*